

**ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS DE LA 9EME PROMOTION
AU ROYAUME DU MAROC**

RAPPORT DE MISSION

La mission d'accompagnement des cinquante (50) étudiants de la 9ème promotion du Ministère ivoirien du Tourisme a été réalisée, du mercredi 23 octobre au vendredi 1^{er} novembre 2019, par trois (3) émissaires (liste en annexe).

Dès l'arrivée à Casablanca, à 11 heures, les étudiants ont été conduits dans leurs villes d'affectation respectives, au moyen des cars affrétés à cette fin ; vingt-deux (22) d'entre eux sont partis à Agadir et vingt-huit (28) à Al Hoceima.

Une fois à destination, les étudiants ont été admis dans les chambres d'internat préparées à leur intention. Après quoi, les membres de la délégation d'accompagnateurs ont remis aux responsables de ces établissements d'accueil, leurs dossiers. Ils se sont saisis de l'occasion pour échanger sur les filières et informer des dispositions prises désormais par la partie ivoirienne, pour permettre aux étudiants d'être, dès le début de l'année académique, en conformité de paiement des frais d'inscription (60 000 francs CFA) et des frais d'internat (150 000 francs CFA).

A cet effet, la délégation a remis à chacun des étudiants (nouveaux ou déjà en cours de formation), une carte magnétique créditée d'une somme d'argent, à titre d'aide financière, soit cent cinquante mille (150 000) francs CFA pour les 50 étudiants de la 9^{ème} promotion et 310 000 pour les étudiants de la 8^{ème} promotion OFPPT, ainsi que ceux des 1^{ère} et 2^{ème} promotions des instituts de formation du Ministère marocain en charge du Tourisme, les 160 000 additionnels représentant un acompte de 4 mois d'arriérés sur les 12 mois dus, à la date du 30 juin 2019). Ce qui a valu aux membres de ladite délégation de se rendre aussi dans les autres établissements (ISTATH de Tamuda Bay (TETOUAN) et ISIST de TANGER), où se trouvent en formation, des filleuls du Ministère du Tourisme, pour remettre à chacun d'eux une carte grâce à laquelle il a pu à ce jour percevoir son avoir, hormis l'étudiant déserteur à Agadir.

Cette opération a permis par ailleurs, de faire un point effectif des stagiaires actuellement en formation au Maroc, soit au total 126, à savoir (voir :

- Au compte de l'OFPPT :
 - o 06 étudiants de la 7^{ème} promotion ;
 - o 49 étudiants de la 8^{ème} promotion (1 étudiant ayant déserté à Agadir) ;
 - o 50 étudiants de la 9^{ème} promotion ;
- Au compte des instituts relevant du Ministère marocain en charge du Tourisme
 - o 3 étudiants affectés par inadvertance au DT

- 1 étudiant en Cycle normal
- 15 étudiants en Master I
 - 2 étudiants en Master II

En marge de cette mission première d'accompagnement, les émissaires du ministère du Tourisme et des Loisirs, ont effectué une série de visites et de rencontres, afin d'optimiser les acquis de ladite mission.

Ainsi, ils se sont rendus à l'Ambassade de Côte d'Ivoire au Maroc pour faire part de l'objet de la mission à SEM l'Ambassadeur, à savoir lui transmettre les salutations de Monsieur le Ministre, le remercier pour son intercession pour le règlement des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du programme et faire avec ses collaborateurs le point des contacts qui ont pu être établis conformément au chronogramme de la mission proposé avant le voyage.

Sur cette base et par l'entregent de Son Excellence, la délégation a pu rencontrer le Ministère marocain du Tourisme, l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFFPT) et l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI).

La rencontre conjointe avec la Direction en charge de la Coopération et celle en charge des Ressources et de la Formation du Ministère marocain du Tourisme a porté sur :

- L'accusé de réception et l'accord marqué à la requête de cent (100) places pédagogiques, introduite par Monsieur le Ministre ivoirien du Tourisme et des Loisirs, accord fait sur la base de son étalement sur quatre promotions, à savoir, 25 par promotion, à compter de la promotion 2019-2020 ; toutes choses étant toutefois conditionnées par l'accord du Ministère des Affaires Etrangères et des Ivoiriens de l'extérieur, par leur prise en compte dans les cent (100) bourses octroyées chaque année déjà à la Côte d'Ivoire, par l'AMCI ;
- Le souhait formulé par la partie ivoirienne, en vue de l'obtention de l'appui marocain, à l'élaboration d'un plan national de formation continue des acteurs et des formateurs des secteurs public et privé ivoiriens ;
- La nécessité du renforcement et de la diversification des rapports de coopération entre les deux Ministères pour permettre la prise en compte de ces nouveaux souhaits et la remise par la partie marocaine d'un nouveau projet d'accord susceptible d'en élargir les axes ;
- La nécessité de la transmission diligente par la voie diplomatique (du Ministère ivoirien du Tourisme des Loisirs vers le Ministère marocain du Tourisme, via le Ministère ivoirien des Affaires étrangères puis le Ministère marocain des Affaires Etrangères) :
 - de courrier retour précisant à la partie marocaine, la répartition par filière et par niveau, des candidats pour les 25 places à utiliser cette année, compte tenu de la date avancée de l'année académique;
 - des correspondances relatives au traitement du nouveau projet d'accord de coopération ;

La rencontre avec l'OFFPT a essentiellement porté sur :

- L'harmonisation des informations relatives à l'accueil des 50 étudiants de la 9^{ème} promotion ;

- Les mesures de règlement des droits d'inscription et d'internat des étudiants ivoiriens ;
- La nécessité de la transmission des requêtes de formation initiale, avant la fin du mois d'avril de chaque année ;
- La reprise de la signature de la convention de partenariat en vue d'une signature tripartite entre l'AMCI, l'OFPPT du Maroc et le Ministère du Tourisme et des Loisirs de Côte d'Ivoire, prenant en compte
 - o L'établissement d'un calendrier pratique de mise en œuvre dudit programme de formation ;
 - o Les échanges sur l'identité du signataire de la partie ivoirienne
 - o La date de la signature de la convention ne pouvant être envisagée qu'à une date qui sera communiquée incessamment par la partie la fin du mois de novembre 2019 ;
- Le constat de désertion d'un étudiant de l'ISTH FOUNTY d'AGADIR, parti en début de cette année pour les Etats-Unis d'Amérique, selon la note d'information produite par l'établissement d'accueil ;
- La remise des diplômes des 19 lauréats de la 6^{ème} promotion formés à AGADIR et des diplômes de 3 des 50 lauréats de la 7^{ème} promotion tous formés à Al Hoceima ;
- La nécessité de récupérer l'ensemble des diplômes pour permettre aux lauréats d'accroître leurs chances dans leurs recherches d'emploi sur le marché du travail ;
- La promesse faite par la partie marocaine de rassembler les diplômes non encore retirés et les transmettre, le plus urgemment possible, au Ministère ivoirien du Tourisme et des Loisirs, soit par DHL, soit par la voie diplomatique ou à la faveur d'une visite de la partie ivoirienne au Maroc ;

La rencontre avec l'AMCI s'est articulée autour de :

- L'accusé de réception et le traitement en cours de la requête des cent (100) places, par la partie marocaine ;
- La notification de l'accord de bourses par l'AMCI au prorata du nombre arrêté par consensus entre le Ministère ivoirien du Tourisme et des Loisirs et le Ministère des Affaires Etrangères et des ivoiriens de l'Extérieur ; conformément aux informations reçues par le Ministère marocain en charge du Tourisme.

RECOMMANDATIONS

- La prise de mesure relative aux étudiants bénéficiaires de l'aide financière offerte par le FDT et à ceux éligibles aux bourses AMCI en vue de satisfaire le plus grand nombre de jeunes formés;
- La signature d'une convention de partenariat entre le Fonds de Développement Touristique et le Ministère du Tourisme et des Loisirs représenté par la Direction de la Coopération et de la Professionnalisation, pour la prise en charge des étudiants au Maroc, en vue de l'harmonisation des charges supportées dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme de formation, notamment :
 - o L'instauration d'une formule unique d'aide financière forfaitaire de 480 000 francs CFA, par année académique, libérable en quatre fractions :
 - une première fraction d'aide financière début d'année, d'un montant de 150 000 francs CFA, libérable au début du mois de septembre ;

- trois autres fractions identiques d'aide financière au cours de l'année d'un montant de 110 000 francs chacune, libérables au début des mois d'octobre, de février, de juin,
- La suppression de la formule de la prise en charge des frais d'internat d'une part montant de 150 000 francs CFA et d'une aide financière, d'autre part d'un montant de 480 000 francs, le tout cumulant à 630 000 francs ;
- Le gain par la partie ivoirienne d'un montant de 150 000 francs sur chaque étudiant et une formulation équitable pour internes et non internes ;
- Le paiement des arriérés d'aide financière aux étudiants de la septième promotion
- La prise en compte de l'étudiant N'GUESSAN Paul Phynées sur la liste des étudiants bénéficiaires de l'aide financière sur la période d'octobre 2018 à septembre 2019, lequel n'ayant été éligible à l'aide financière au titre du second cycle qu'après son admission en année de Master I à l'ISIT, pour avoir fait sa formation en Licence Professionnelle au compte de ses parents.

Le rapporteur

Evariste BOKA